

## Avis CHSCT 4 mai 2018 – Pesticides

Le CHSCT de la Gironde alerte Monsieur le DASEN sur le manque d'information et l'absence de prévention sur l'impact de l'usage des produits phyto-sanitaires (Pesticides) sur la santé des personnels.

128 écoles et établissements accueillant des publics vulnérables sont classés sites sensibles par la préfecture de la Gironde. Ces écoles et établissements sont à proximité de vignes.

En mai 2014, à Villeneuve de Blaye, 23 écoliers et leur enseignante avaient été pris de malaise et hospitalisés en urgence, suite à des pulvérisations réalisées à proximité de l'école de la commune. Le préfet avait pris un arrêté afin de préciser les mesures applicables aux abords des établissements scolaires :

- élargir la liste des établissements concernés.
  - encourager la mise en place de dispositifs de protection physique adaptés
  - interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques pendant certaines plages horaires
  - distance à respecter en cas d'application de produits phyto à proximité de ces établissements
- Nous rappelons que certaines molécules épandues sont classées CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques).

Les représentants des personnels du CHSCT de Gironde demandent à Monsieur le DASEN :

- une information pour tous les agents des établissements et écoles classés sites sensibles par la préfecture, de cet arrêté préfectoral de juin 2016
- d'inciter les directeurs-trices à inscrire ce risque dans le DUER
- d'inviter les directeurs-trices à mettre ce point à l'ordre du jour des conseils d'écoles afin qu'un dialogue s'établisse avec la municipalité sur les modalités d'application de cet arrêté ou la mise en place d'une charte avec l'exploitant qui permettrait une plus grande protection des usagers
- que les personnels concernés puissent bénéficier d'un suivi par la médecine de Prévention, notamment sur du long terme
- des mesures de protection immédiate des femmes enceintes, un RDV avec la médecine de prévention
- de faire un état des lieux de chaque établissement ou école concerné avec les services sanitaires
- un suivi régulier par le CHSCT de cette problématique.